

<b>REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2015</b>	
	<b>Nombre de membres en exercice : 19</b> <b>Nombre de votants : 17</b> Nombre de procurations : 1
<i>L'an deux mille quinze, le vingt-quatre du mois de février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Michel DUFERMONT, Maire.</i>	<b>Présents :</b> BONDEAU Thierry, COQUET Christine, DECLERCQ Marie, DELEMARLE Marlène, DELEVOYE Didier, DEFRANCE Fabienne, DELINSELLE Jean-Pierre, DUFERMONT Michel, HOUZET Martin, LEFEBVRE Francis, LEMAIRE Sébastien, LEPERS Jean-Marie, LEROY Odile, LESAFFRE Nadine, PAUL Christian, VERCRUYSSÉ Olivier  <b>Absent(s) excusé(s) :</b> LOUAGE Virginie, PALA Ghislaine, PESSÉ Sandrine ayant donné pouvoir à VERCRUYSSÉ Olivier
<b>Secrétaire de séance :</b> DELEMARLE Marlène	<b>Absent(s) :</b>

### ORDRE DU JOUR

<b>1</b>	<b>Approbation du compte rendu de séance du 2 février 2015</b>	
----------	--	--

Après lecture, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 2 février 2015.

<b>2</b>	<b>Construction de vestiaires de football et local pétanque : choix de l'entreprise pour les travaux « clos couvert » - Lot n° 1</b>	<b>D 10-2015</b>
----------	--	------------------

Dans le cadre du projet de construction de vestiaires de football et local pétanque, un appel d'offres a été lancé dans « La Voix du Nord et sur le site de la commune ainsi que sur le site du CDG59.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que ces travaux ont été estimés à 461 575,25 € HT (base novembre 2014).

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le vendredi 30 janvier 2015 pour procéder à l'ouverture des enveloppes. Deux entreprises ont fait acte de candidature et celles-ci ont été retenues.

Suite à l'invitation de Monsieur le Maire, la Commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 24 février 2015 à 18 heures 30 en Mairie pour procéder à l'attribution du marché.

Compte tenu de l'analyse des offres et sur la proposition de la Commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de retenir l'offre de la société CERGNUL CONSTRUCTION à SOMAIN (Nord) pour un montant H.T de 400 302 euros
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché
- **AURORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions, à présenter les dossiers de demandes de subventions et à monter les dossiers de financements correspondants ;
- **DONNE** tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces utiles à cette opération.

Décision prise à l'unanimité.

<b>3</b>	<b>Construction de vestiaires de football et local pétanque : choix de l'entreprise pour les travaux « second œuvre » - Lot n° 2</b>	<b>D 11-2015</b>
----------	--	------------------

Dans le cadre du projet de construction de vestiaires de football et local pétanque, un appel d'offres a été lancé dans « La Voix du Nord et sur le site de la commune ainsi que sur le site du CDG59.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que ces travaux ont été estimés à 105 487,51 € HT (base novembre 2014).

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le vendredi 30 janvier 2015 pour procéder à l'ouverture des enveloppes. Huit entreprises ont fait acte de candidature et celles-ci ont été retenues.

Suite à l'invitation de Monsieur le Maire, la Commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 24 février 2015 à 18 heures 30 en Mairie pour procéder à l'attribution du marché.

Compte tenu de l'analyse des offres et sur la proposition de la Commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de retenir l'offre de la société CERGNUL CONSTRUCTION à SOMAIN (Nord) pour un montant H.T de 113 877 euros
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché
- **AURORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions, à présenter les dossiers de demandes de subventions et à monter les dossiers de financements correspondants ;
- **DONNE** tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces utiles à cette opération.

Décision prise à l'unanimité.

<b>4</b>	<b>Construction de vestiaires de football et local pétanque : choix de l'entreprise pour les travaux « Ventilation Plomberie » - Lot n° 3</b>	<b>D 12-2015</b>
----------	---	------------------

Dans le cadre du projet de construction de vestiaires de football et local pétanque, un appel d'offres a été lancé dans « La Voix du Nord et sur le site de la commune ainsi que sur le site du CDG59.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que ces travaux ont été estimés à 89 000 € HT (base novembre 2014).

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le vendredi 30 janvier 2015 pour procéder à l'ouverture des enveloppes. Cinq entreprises ont fait acte de candidature et celles-ci ont été retenues.

Suite à l'invitation de Monsieur le Maire, la Commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 24 février 2015 à 18 heures 30 en Mairie pour procéder à l'attribution du marché.

Compte tenu de l'analyse des offres et sur la proposition de la Commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de retenir l'offre de la société MISSENARD QUINT pour un montant d'offre hors option et rabais de 78 816.56 euros HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché
- **AURORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions, à présenter les dossiers de demandes de subventions et à monter les dossiers de financements correspondants ;
- **DONNE** tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces utiles à cette opération.

Décision prise à l'unanimité

<b>5</b>	<b>Construction de vestiaires de football et local pétanque : choix de l'entreprise pour les travaux « Electricité » - Lot n° 4</b>	<b>D 13-2015</b>
----------	---	------------------

Dans le cadre du projet de construction de vestiaires de football et local pétanque, un appel d'offres a été lancé dans « La Voix du Nord et sur le site de la commune ainsi que sur le site du CDG59.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que ces travaux ont été estimés à 58 000 € HT (base novembre 2014).

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le vendredi 30 janvier 2015 pour procéder à l'ouverture des enveloppes. Neuf entreprises ont fait acte de candidature et celles-ci ont été retenues.

Suite à l'invitation de Monsieur le Maire, la Commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 24 février 2015 à 18 heures 30 en Mairie pour procéder à l'attribution du marché.

Compte tenu de l'analyse des offres et sur la proposition de la Commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de retenir l'offre de la société EIFFAGE ENERGIE à LILLE (Nord) pour un montant H.T de 49 527.39 euros
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché
- **AURORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions, à présenter les dossiers de demandes de subventions et à monter les dossiers de financements correspondants ;
- **DONNE** tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces utiles à cette opération.

Décision prise à l'unanimité

<b>6</b>	<b>Travaux d'effacement et de renforcement du réseau électrique d'une partie de la rue de Créplaine et Chemin de Créplaine</b>	<b>D 14-2015</b>
----------	--	------------------

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération en date du 9 mai 2012, il a saisi le SERMEP, notre Syndicat d'Electricité, pour mettre à l'étude l'effacement et le renforcement du réseau électrique du chemin de Créplaine et d'une partie de la rue de Créplaine ; et qu'il serait probablement nécessaire de procéder à l'implantation d'un nouveau transformateur.

Les travaux seraient les suivants :

- . Effacement des réseaux électriques
- . Effacement des lignes France Télécom
- . Eclairage public
- . Nouveau transformateur

Ces travaux sont estimés à 390 263.98 € sachant que la part de la collectivité serait de l'ordre de 206 182.65 € et que la commune pourrait obtenir une subvention FACE d'un montant de 124 157.68 €

Après avoir pris connaissance des modalités de prise en charge des travaux, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à concrétiser auprès du SERMEP les travaux d'effacement et de renforcement du réseau électrique.

<b>7</b>	<b>BUDGET ANNEXE – MODIFICATION DU PRIX DE VENTE DES LOTS 2 ET 3 DU LOTISSEMENT RUE LOUIS CARRETTE</b>	<b>D 15-2015</b>
----------	--	------------------

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 29 août 2013, le Conseil Municipal a fixé le prix de vente des 12 lots du lotissement rue Louis Carrette.

Monsieur le Maire propose de modifier le prix de vente de deux lots sachant que les fonds de

parcelles sont inconstructibles (ces parcelles sont grevées d'une servitude tréfoncière par le passage d'une ligne moyenne tension) :

- ✓ **LOT 2** : parcelle cadastrée B n° 2207 d'une contenance de 683 m<sup>2</sup> (dont 67 m<sup>2</sup> de terrain d'agrément)
- ✓ **LOT 3** : parcelle cadastrée B n° 2208 d'une contenance de 678 m<sup>2</sup> (dont 84 m<sup>2</sup> de terrain d'agrément)

Monsieur le Maire propose de maintenir le prix du m<sup>2</sup> à 50 € pour les parcelles inconstructibles (67 m<sup>2</sup> pour le lot n° 2 et 84 m<sup>2</sup> pour le lot n° 3) et de fixer les prix pour les parcelles constructibles, soit 616 m<sup>2</sup> pour le lot 2 et 594 m<sup>2</sup> pour le lot 3.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les prix suivants :

➤ **LOT N° 2** :

- Prix du m<sup>2</sup> à 50 euros pour la partie non constructible soit 3 350 euros pour les 67 m<sup>2</sup>
- Prix du m<sup>2</sup> à 248,62 euros pour la partie constructible soit 153 150 euros pour les 616 m<sup>2</sup>

**Prix total : 156 500 euros**

➤ **LOT N° 3** :

- Prix du m<sup>2</sup> à 50 euros pour la partie non constructible soit 4 200 euros pour les 84 m<sup>2</sup>
- Prix du m<sup>2</sup> à 254,713 euros arrondi au prix de la parcelle à 151 300 euros pour les 594 m<sup>2</sup> constructibles

**Prix total : 155 500 euros**

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal du 24 février 2015 est levée à 21 h 45.

<b>Emargements des membres du conseil municipal du 24 février 2015</b>	
Le Maire, Michel DUFERMONT	
BONDEAU Thierry	COQUET Christine
DECLERCQ Marie	DEFRANCE Fabienne
DELEMARLE Marlène	DELEVOYE Didier
DELINSELLE Jean-Pierre	HOUZET Martin
LEFEBVRE Francis	LEMAIRE Sébastien
LEPERS Jean-Marie	LEROY Odile
LESAFFRE Nadine	LOUAGE Virginie Absente excusée
PALA Ghislaine Absente excusée	PAUL Christian
PESSÉ Sandrine Absente excusée	VERCRUYSSÉ Olivier